

FA2 - Vivre dans des « Villages – Sites patrimoniaux » : Mourèze, Villeneuve et Celles

Orientations

Les « villages – sites patrimoniaux » sont renommés pour leur beauté et leur histoire particulière, et ont la particularité de constituer un motif de visite en soi. Ils constituent en eux-mêmes, des « Sites » dans le Grand Site.

Dans ces villages, la notion d'équilibre et de partage prend tout son sens et l'objectif du Grand Site est d'y accueillir plutôt moins et mieux (principalement moins de voitures), de garantir des projets qui mettent en valeur le paysage et le patrimoine, permettant aux habitants de vivre en répondant aux contraintes de la vie actuelle ; ne pas sanctuariser, muséifier,

L'enjeu est de préserver tout en conservant l'ouverture aux autres et au partage de ces lieux d'exception.

L'ambition est d'assurer la mise en œuvre de projets qui favorisent le « vivre ensemble » dans ces villages remarquables, attractifs à préserver.

Village de Celles



Actions

Toutes les actions de gestion de la fréquentation traitée dans l'axe A sont prioritaires dans ces villages. Dans cette fiche, nous nous concentrerons principalement sur les projets d'aménagements paysagers des villages et des projets en lien avec l'animation de la vie locale.

Vivre à Celles, au cœur du site : inventer des nouvelles façons d'habiter et de travailler

Projet de résilience autour d'un nouveau paysage, la réhabilitation du village de Celles se situe au cœur du projet Grand Site.

La commune de Celles est classée dans sa totalité. Son PLU protecteur est en cours de validation.

Une volonté politique forte, suivie par ses habitants, a permis de trouver un modèle exemplaire et innovant de préservation du foncier tout en valorisant une économie locale non touristique : habitat/travail, grâce à l'installation de nouveaux habitants.

Les habitants de Celles veulent ainsi être un village vivant ouvert à toutes et à tous, libre d'accès qui entretient les rencontres, la convivialité et la réflexion hors de la simple consommation. Pour ce faire un Fonds De Dotation, créé pour l'occasion est le moyen juridique adéquat pour éviter la spéculation et assurer l'application de la charte (les accords du Céberou, décembre 2022).

Les projets qui seront mis en œuvre :

- Le fonds de dotation : Pour sa mise en place juridique inédite, les connaissances d'un cabinet

d'études, d'un avocat et d'un notaire spécialisés accompagnent la Mairie. L'aide apportée par la Banque des Territoires est primordiale. Dans la continuité la majorité de la propriété privée de Celles y sera versée sous forme de session. Des baux seront signés avec des porteurs de projet pour qu'ils puissent reconstruire le bâti pour habiter et travailler sur le village

- La maison des entreprises : lieu (bureaux, salle) pour accueillir des entreprises dans un environnement exceptionnel : plan, recherche de financement et aide par le fond de revitalisation ; travaux 2023 /24

- La maison de tous les possibles : inventer un lieu prêt à recevoir chercheurs, étudiants et public averti afin d'observer et travailler sur les retombées biologiques, sociales et économiques du bassin du Salagou sur un territoire aride, en partenariat avec la Maison des Sciences de l'Homme Montpellier Sud

- L'habitat social et intergénérationnel : un projet transversal entre la petite enfance et les personnes âgées est en cours pour répondre aux besoins des populations actuelles, et futures sur la commune et la vallée.

Un lieu de commerce associatif par et pour les habitants

- Le cimetière : lors de la mise en eau du lac, le cimetière a dû être évacué ; aujourd'hui la mairie doit créer un cimetière pour les habitants. Il sera positionné près de ND des Clans.

- Le parking visiteurs : il est éloigné du village, avec un projet d'intégration paysagère, porté par le CD34.

- Le verger conservatoire : l'Association « Pays'arbres » a créé en 2015 avec les habitants un verger greffé sur place à partir d'arbres fruitiers d'autrefois. Ces variétés anciennes sont en voie de disparition ; le verger représente une ressource de greffons et une possibilité de conserver la génétique fruitière locale. C'est aussi un exemple de résilience alimentaire face aux changements climatiques : les premières greffes donnent des fruits même les années de sécheresse, sans apport d'eau, d'engrais ou de pesticide. Le verger est un support de formation et de sensibilisation à l'environnement et est aussi un excellent support pour parler de la biodiversité et de notre rapport au vivant. Le Département vient d'acquiescer ces parcelles qui étaient privées ; il est proposé que le travail expérimental soit relancé.

Ce projet de Celles, sur mesure, devient au fil du temps un laboratoire d'expériences et un référentiel à mutualiser pour la gestion et l'organisation de la ruralité de demain.

Vivre à Villeneuve, village au patrimoine culturel exceptionnel à forte valeur environnementale

L'entrée récente dans le Grand Site nécessite la définition de méthodes collectives qui permettront de répondre aux besoins du village, en lien avec le territoire et l'ensemble des acteurs DRAC (Conservation régionale des monuments historiques) copropriété, CD34....

Villeneuve est un village très particulier et exceptionnel à plus d'un titre : la commune est presque entièrement inscrite au titre des

Monuments Historiques (systèmes hydrauliques, façades, toitures, allées d'arbres...). De part sa configuration : histoire atypique, biodiversité exceptionnelle, village vivant, tranquille, enclos et très petit (70 habitants), une vigilance accrue sera portée aux actions de communication de manière à éviter une fréquentation trop importante comme par exemple le retrait de communication sur des sites sensibles, parfois privés, comme la cascade, qui apparaît sur divers sites de loisirs et nature.

La commune sera associée très étroitement aux réflexions d'accueil des visiteurs portées par l'OT. La commune veillera à ce que le village ne soit pas signalé par des panneaux touristiques depuis l'autoroute.

Les projets prioritaires concernent :

- **Une étude paysagère et patrimoniale globale**, travail co-construit entre la commune, l'État, le Département et la copropriété, dans le cadre d'un travail de revitalisation de centres anciens et de réhabilitation du patrimoine bâti.

- **La définition d'un programme d'entretien et de gestion des espaces publics communaux mais aussi** dont le Département est propriétaire, notamment sur les éléments à forts enjeux patrimoniaux et environnementaux :

- Préservation, entretien et revégétalisation de l'allée des cavaliers et allée des tilleuls....
- Protection et revégétalisation du pont de l'amour et ses abords, réflexion sur les accès à la Dourbie

- Préservation, entretien, replantation des arbres faisant partie du patrimoine environnemental de la commune y compris terrains appartenant au département, création de haies.

- Maintien de l'éco-pâturage des terrains communaux, départementaux et de la copropriété par des ânes

- **La définition de projets de préservation de l'environnement en lien ou non avec Natura 2000**, au travers d'appels à projets, d'animations, de sensibilisations et de protection (sera développé dans la l'axe D – FA 6)

- **La définition d'un programme de gestion de la fréquentation** : partage des enjeux, mise en place d'outils d'évaluation, réduction de la place des véhicules, déplacements doux, accueil et gestion des camping-cars..., projets traités dans l'axe A

- **La définition d'un programme d'interprétation** (panneaux, signalétiques) en lien avec le Grand Site et la CCC



Marché du livre 2023 - Villeneuve

3 - Vivre à Mourèze : un projet artistique, culturel, et patrimonial pour le village

La culture en milieu rural contribue à rapprocher les habitants, à développer le tourisme, à favoriser les mobilités, à promouvoir la qualité des territoires, à préserver le cadre de vie, à accroître l'attractivité, l'emploi local, etc. En lien avec la Maison de site et le projet d'interprétation globale, la commune prévoit :

La réhabilitation du Parc des Courtinals pour en faire un espace scénique professionnel et reconnu

En 2010, une étude a été réalisée par le cabinet De Visu, en lien avec le Grand Site, pour l'aménagement du Pôle d'accueil de Mourèze ; une partie de l'étude portait sur la création d'un théâtre de verdure dans le Parc des Courtinals, à l'entrée du cirque. La création de ce théâtre de verdure répond à une demande de la commune qui souhaite développer une politique culturelle en lien avec les structures associatives et culturelles du territoire (Bacchanales de Mourèze, Los Morezols, cinéma Alain Resnais, Théâtre intercommunal du Sillon...).

Il est proposé d'aménager un espace scénique de plein air permettant l'organisation de spectacles vivants (festival, concerts, danse, théâtre...) et de projections de films. Le parc des Courtinals semble remarquablement adapté à ce projet tant par la beauté du site que par ses qualités acoustiques. Ce souhait est le fruit d'une expérience vieille de plusieurs années.

Quelques principes essentiels qui guident le programme de réalisation du projet :

- Respect de l'environnement initial (« l'œuvre, c'est le paysage »)
- Réversibilité du projet d'aménagement
- Sobriété des aménagements
- Adaptation de l'existant en vue de proposer et conforter un lieu de partage culturel grâce à des propositions artistiques riches, variées et de qualité
- Étalement de la fréquentation en soirée et en saison
- Participation à la recherche de solutions de mobilité douce et collective sur le territoire
- Participation à l'amélioration de la qualité de l'accueil dans le Grand site
- Prise en compte des enjeux environnementaux (Natura 2000)

Les aménagements actuels respectent l'intégrité des lieux : les comptoirs et les loges sont démontés chaque année. La scène est laissée sur place d'année en année mais est prévue pour être démontée dans son intégralité. Le projet du programme d'aménagement du futur théâtre de verdure souhaite rester fidèle à cet esprit :

- Requalification des cheminements d'accès au site et dans le site (sécurisation).
- Aménagement de l'enceinte basse dédiée aux spectacles : construction d'une scène avec ses pré-équipements techniques et scéniques (loges, local, régie technique, gradinage...).
- Étude de l'aménagement temporaire de l'enceinte haute du Parc, plutôt dédiée à un espace buvette petite restauration et à d'éventuels petits spectacles.

Réflexion sur le devenir du château de Mourèze

La commune a fait l'acquisition de cet élément clé de son patrimoine. Il convient de réaliser la mise en sécurité (éviter que des cailloux tombent de la falaise sur les habitations en dessous) et de réaliser un diagnostic sanitaire et architectural.

Suite à la mise en sécurité et au diagnostic, une étude d'opportunité pour analyser les potentialités en fonction des contraintes techniques sera lancée.

Résultat attendu en 2032

En 2032, la beauté des villages remarquables de Mourèze, Villeneuve et Celles est partagée, tout en préservant les paysages et la qualité du cadre de vie des habitants. L'accueil y est calibré et structuré.



Château de Mourèze